

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 97347-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 22-2023/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes de la jeunesse, des sports et des loisirs et du personnel et de la
réglementation générale (JSL-PRG)
du mardi 30 mai 2023

Le **mardi 30 mai 2023 à 9 heures 30**, les commissions conjointes de la jeunesse, des sports et des loisirs et du personnel et de la réglementation générale (JSL-PRG) se sont réunies sous la présidence de M. Jean-Gabriel Favreau, président de la commission JSL, dans la salle 114 du centre administratif 2 de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 72254-2023/1-ACTS** : Projet de délibération portant expérimentation de la généralisation du service national universel en province Sud.

Présents :

Membres de la commission JSL :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Lutovika et Mme Laura Vendegou.

Membres de la commission PRG :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membre de la commission JSL :

Mme Annie Qaeze.

Membres de la commission PRG :

Magali Manuohalalo et Aloisio Sako.

Procurations* :

Membre de la commission JSL :

Mme Nadine Jalabert donne procuration à Mme Laura Vendegou.

Membres de la commission PRG :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Naïa Wateou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission du personnel et de la réglementation générale.

Participaient également à la réunion en leur qualité de conseillers/ères :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Alesio Saliga, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et M. Julien Tran Ap.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 72254-2023/1-ACTS** : Projet de délibération portant expérimentation de la généralisation du service national universel en province Sud.

Le service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes de nationalité française âgés de 15 à 17 ans au moment du séjour de cohésion et souhaitant adhérer au projet d'une société de l'engagement. Il s'articule en trois étapes qui sont, en première phase, un séjour de cohésion, favorisant la vie collective au sein d'un centre accueillant des jeunes venus de toute la province Sud afin de créer des liens et de développer la culture de l'engagement. En effet, le service national universel est un projet de société qui a pour finalités de :

- faire vivre les valeurs et principes républicains ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale, en préservant le vivre-ensemble, et professionnelle.

Le séjour de cohésion (phase 1) et la réalisation d'une mission d'intérêt général (phase 2) prévus dans le cadre du SNU ont vocation à devenir obligatoires pour l'ensemble d'une classe d'âge et il est proposé d'expérimenter cette généralisation en province Sud pour le séjour de cohésion, progressivement, à compter de cette année.

Afin de réaliser cette expérimentation, une convention sera signée avec le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie afin de définir les conditions d'accueil dans le cadre du séjour de cohésion et de recenser tous les jeunes de seconde résidant en province Sud. Le Bureau de l'assemblée de province est habilité à approuver une modification de la présente convention après avis de la commission personnel et réglementation générale et de la commission jeunesse, sports et loisirs. Pour 2023, c'est une partie de cette classe d'âge qui pourra ainsi être accueillie au cours de deux séjours de cohésion puis progressivement afin de proposer un accueil à toute cette classe d'âge à compter de 2025 sur les différentes périodes de congés intermédiaires.

Le service national universel et notamment le séjour de cohésion est particulièrement adapté au regard des constats effectués, notamment au travers de l'enquête « Bien dans mes claquettes » et du travail engagé au travers du plan provincial de prévention de la délinquance.

Enfin, la mission d'intérêt général se déroule dans l'année qui suit le séjour de cohésion du jeune, afin d'apporter son aide à une structure près de chez lui, dans le domaine de son choix : solidarité, santé, éducation, défense, environnement, sport... A l'issue de la mission d'intérêt général, il est possible de poursuivre son engagement dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat et cette troisième phase est facultative et peut être réalisée jusqu'aux 25 ans.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Pannier a expliqué qu'en Nouvelle-Calédonie, l'Etat ne dispose pas des mêmes services et moyens pour encadrer les journées de cohésion prévues dans le cadre du service national universel (SNU) suite au transfert des compétences. Le projet de délibération propose de cadrer les règles d'hébergement des mineurs et de proposer les moyens mis à disposition par la collectivité pour participer à l'organisation de ces journées. L'objectif du SNU est de toucher une classe d'âge, de 15 à 17 ans et la province Sud, sur le conseil de l'Etat, va se focaliser sur les élèves de seconde, ou équivalent.

Dans la discussion générale, M. Paagalua a souhaité connaître le coût de ce dispositif.

M. Bergery a répondu que pour le moment il n'y pas de coût estimé en confirmant que c'est bien l'Etat qui prendra en charge le financement. Il s'agira de mobiliser les moyens déjà existants en province Sud et de faire appel, par exemple, aux enseignants ou personnels des établissements qui souhaiteraient compléter leur rémunération pendant les vacances.

Puis, M. Sao a souhaité des précisions sur ce que recouvre ce dispositif d'expérimentation de la généralisation du SNU en Nouvelle-Calédonie.

M. Pannier a répondu que l'idée consistait à proposer à l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge de participer à un séjour de cohésion. A raison de séjours de 15 jours de cohésion organisés à chaque période de vacances intermédiaires et progressivement au bout de 3 ans, il sera possible de proposer à l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge de participer à ce type de séjour.

Suite à ces précisions, M. Sao s'est interrogé sur les élèves de seconde qui ont déjà 16 ans révolus et qui ont quitté le cadre scolaire obligatoire pour les inciter à participer à ce genre de dispositif.

En réponse, M. Pannier a indiqué que c'était justement pour cela qu'on ne parle pas que des élèves de seconde mais bien d'une tranche d'âge de 15 à 17 ans comme cela est spécifié dans la convention.

Ensuite, Mme Sakilia est revenue sur les élèves qui sont en décrochage scolaire avant 15 ans.

Concernant ces jeunes, M. Pannier a précisé que la classe de seconde était un élément de référence mais l'objectif est bien d'élargir au maximum le dispositif. Il sera possible de s'adresser aux jeunes déscolarisés afin de les admettre à l'une des sessions dès l'âge de 15 ans d'autant que le SNU prévoit d'autres étapes qui peuvent les intéresser comme des parcours de formation ou le service civique. Pour rappel, le SNU se veut un outil de cohésion entre jeunes quels que soient leurs origines ou leur parcours, mais également un outil de repérage pour les orienter, par exemple, sur d'autres dispositifs de deuxième chance mis en place par les collectivités. Il n'en demeure pas moins que le jeune doit rester acteur de son propre parcours. Ce type de projet permet de travailler sur un recensement précis et de trouver des réponses individualisées pour ceux qui ont décroché et pour lesquels le SNU peut être une bonne solution.

Mme Sakilia a alors demandé si ce dispositif complétait l'existant mis en place par la direction de la protection judiciaire enfance et jeunesse (DPJAJ) et si des statistiques étaient disponibles concernant le nombre d'élèves qui quittent le système scolaire avant 16 ans.

M. Bergery a expliqué que la DPJAJ remplissait une mission différente puisqu'elle accueille des jeunes mineurs en situation de délinquance qui sont placés suite à une ordonnance prononcée par un juge. Néanmoins, certains de ces jeunes pourraient entrer dans le dispositif du SNU dans le cadre d'un partenariat avec la DPJAJ tout en rappelant également qu'il est question ici de volontariat, d'engagement au service de la nation et de la cohésion nationale. Concernant les élèves décrocheurs, les chiffres précis ne sont pas encore disponibles mais l'enjeu est très fort. Le SNU peut permettre de reconnecter ces jeunes grâce aux différents dispositifs provinciaux mis en place notamment avec la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS), l'espace jeunes ou les chantiers d'insertion.

Par ailleurs, Mme Wateou a salué le dispositif qui fait ses preuves en Métropole et elle a souligné l'importance d'avoir des actions complémentaires de ce type par rapport aux dispositifs déjà mis en place car tous les jeunes ne sont pas systématiquement des délinquants. Pouvoir apporter un encadrement complet a un impact bénéfique sur les jeunes qui développent davantage leurs capacités à s'exprimer et le respect des autres. Le SNU vient donc compléter l'offre provinciale et donner encore plus de sens à l'accompagnement et l'orientation des jeunes.

M. Paagalua a souscrit à ces propos et a indiqué qu'il serait intéressant d'associer les communes avec les dispositifs qui existent déjà comme la veille éducative où les jeunes en difficulté sont déjà identifiés au niveau des décrochages scolaires.

M. Bergery a confirmé que tout est envisageable mais l'intérêt du dispositif est également de promouvoir et de rendre possible la mixité. Le SNU s'adresse aussi à des jeunes qui sont engagés dans leur scolarité sans difficulté particulière afin qu'ils puissent en être membres actifs. Le but est bien d'arriver par le brassage de populations d'élèves en difficulté et sans difficulté à une cohésion d'ensemble.

Suite à ces observations, M. Sao a signalé que même si l'objectif est louable, le premier bilan du SNU dans l'Hexagone montrerait ses limites. Il est clair qu'il faut encadrer la jeunesse sur ce qui fait sens dans la société et l'on constate les problèmes qu'ont les associations sportives ou culturelles à recruter des bénévoles. Toutefois, dans un rapport du Sénat publié en mars dernier à propos du SNU, un tiers des jeunes volontaires engagés venait d'une famille où l'un des parents portait l'uniforme. La question est de savoir comment éviter cette surreprésentation en province Sud pour toucher davantage la jeunesse qui doute des valeurs républicaines. M. Sao s'est également questionné à propos des capacités d'accueil, du financement de l'hébergement et de la nourriture ainsi que sur l'administration qui portera ce projet.

En réponse, M. Pannier a expliqué que le SNU est un dispositif encore expérimental et que la première session de Nouvelle Calédonie a été proposée aux élèves des classes défense. Or, la proposition faite aujourd'hui est bien de toucher l'ensemble de la tranche d'âge 15-17 ans qui réside en province Sud avec un programme qui sera mis en place sur les 15 jours de vacances et pour lequel toutes les bonnes volontés et notamment les communes seront associées. Cette offre devra se structurer sur l'ensemble du territoire provincial et la somme allouée par arrêté du ministère des Armées prévoit de couvrir le coût de ces accueils. Il faut donc construire ce programme pour qu'il soit attractif auprès des jeunes. La compétence de la province Sud étant d'encadrer les conditions de l'hébergement, c'est pour cette raison que la convention est proposée à l'approbation des conseillers.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Lutovika s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission PRG :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, M. Alesio Saliga, et Mme Laura Vendegou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Lutovika s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Lutovika s'est abstenue au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission JSL a clôturé la réunion à 10 heures.

**Le président de la commission
de la jeunesse, des sports et des loisirs**



Jean-Gabriel Favreau